

Fête de la Nature : candidature au marché de producteurs et artisans-créateurs

(<https://ville-cachan.fr/formulaire-de-candidature-fete-de-la-nature/>)

Date limite de dépôt de candidature : 27 mars 2027

Condition de candidature ▼

Le marché de producteurs et artisans-créateurs est ouvert aux artisans-créateurs et producteurs proposant des produits de fabrication artisanale, artistiques et des produits traditionnels. Les exposants devront pouvoir présenter des documents réglementaires permettant d'exercer leur activité.

Dossier de candidature : modalités ▼

L'envoi du dossier de candidature est dématérialisé. Merci de compléter le formulaire ci-après, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Un Kbis de moins de 3 mois ou document d'identification d'activité/RNE ou inscription au JO/RNA ;
- Copie recto/verso de la pièce d'identité du représentant légal de l'entreprise ;
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile ;
- Succincte présentation illustrée des projets vendus ou de l'activité proposée.

Modalité d'attribution des emplacements ▼

Chaque candidat présente un dossier qui est soumis à sélection. Le dossier de candidature doit être complet : tout dossier incomplet ne sera pas examiné. L'envoi du dossier de candidature ne constitue pas une inscription mais une demande de participation.

Dès que les candidatures auront été examinées, elles feront l'objet d'un courriel de réponse. Pour les inscriptions sélectionnées, le courriel stipulera les modalités à suivre pour la confirmation de participation. Pour les dossiers non sélectionnés : ils seront d'office inscrits sur une liste d'attente.

Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune

indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.

La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence.

Critères de sélection ▼

Les exposants sont sélectionnés sur les critères suivants : fabrication artisanale, locale, produits artistiques, produits traditionnels. Pour les produits : la qualité, variété et originalité des produits proposés, leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire, des produits artisanaux mettant en valeur des savoir-faire en cohérence avec l'esprit de la Fête de la Nature selon les éléments descriptifs fournis dans le dossier de candidature.

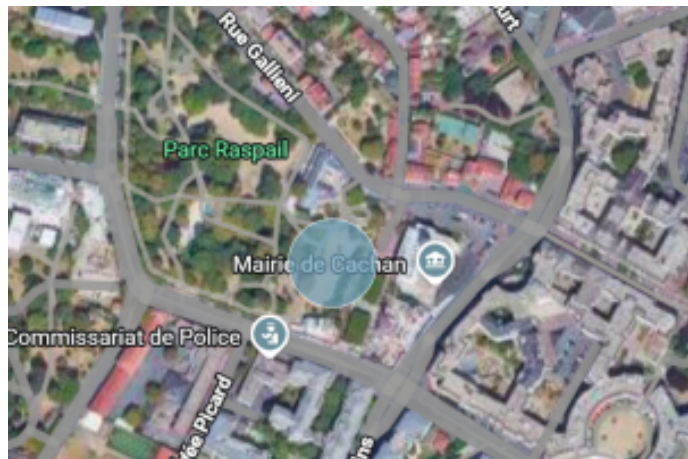
Le comité de sélection étudie, pour chaque candidature, la gamme et la diversité de produits afin de limiter les similitudes. Une attention particulière sera portée à ne pas créer de concurrence directe aux commerçants et artisans sédentaires déjà implantés au sein de la ville. Afin d'offrir chaque année une diversité dans les produits exposés, la Ville se réserve le droit d'effectuer une rotation entre les exposants.

La Ville se garde le choix de l'implantation du Marché de producteurs et artisans-créateurs de la Fête de la Nature. Il définit la distribution des tentes en fonction des produits exposés et en fonction de la globalité des dossiers sélectionnés. Une fois votre candidature validée, il est possible de prendre RDV pour visiter les lieux.

Condition de paiement de l'emplacement ▼

Lorsque votre candidature est validée, en amont de la manifestation, vous recevrez un arrêté nominatif précisant l'emplacement dédié et la montant de la redevance d'occupation du domaine public, suivi d'un avis de somme à payer émanant du Trésor Public.

Plan de situation, accès et horaires ▼



L'accès à la Fête de la Nature est gratuit pour le public.
Les horaires d'ouverture au public : de 10h à 19h sur les deux jours.

Annulation ▼

Moins de 15 jours avant le début de la manifestation : aucun remboursement ne pourra être effectué.

En cas de force majeure ou autres motifs "graves" (décès d'un proche, maladie, accident...) sur justificatifs dont la pertinence sera laissée à l'appréciation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera remboursé.

Si le marché de producteurs et artisans-créateurs de la Fête de la Nature devait être annulé du fait de l'organisateur, les fonds seraient intégralement remboursés sans intérêt. Le retard d'ouverture, une fermeture anticipée ou tous autres motifs (mauvais chiffre d'affaires, conditions météorologiques) ne pourront, en aucun cas, donner lieu à remboursement ou dédommagement.

Formulaire de candidature au marché de producteurs et artisans-créateurs (Fête de la Nature 2027)

Étape 1 sur 3

33%

Informations générales de l'exposant

(Nécessaire)

Raison sociale

Nom de la société

Activité(Nécessaire)

Exemple : Fabrique de bijoux...

(Nécessaire)

Forme juridique

- ☐ Association
- ☐ Entrepreneur individuel
- ☐ SARL
- ☐ SAS
- ☐ SASU
- ☐ SCEA
- ☐ Autre

Si vous avez répondu "Autre" à la question précédente, précisez la forme juridique de votre établissement.

Numéro SIRET(Nécessaire)

Saisissez les 14 chiffres de votre SIRET, sans espace ni tiret.

(Nécessaire)

Adresse

Adresse postale Complément d'adresse Ville

Code postal

(Nécessaire)

Représentant

Civilité ▼ Prénom Nom

(Nécessaire)

En qualité de

- ☐ Chef ou cheffe d'entreprise
- ☐ Président ou présidente
- ☐ Directeur ou directrice
- ☐ Gérant ou gérante
- ☐ Représentant ou représentante
- ☐ Autre

Si vous avez répondu "Autre" à la question précédente, précisez votre qualité.

Téléphone(Nécessaire)

(Nécessaire)

Courriel

Saisissez une adresse de messagerie Confirmez votre adresse de messagerie

Numéro d'immatriculation du ou des véhicules

Véhicule 1

Type de véhicule ▼ Immatriculation

Véhicule 2

Type de véhicule ▼ Immatriculation

Véhicule 3

Type de véhicule

Véhicule léger▼

 Immatriculation

Suivant